

Fiche de données de sécurité

LGEP 1

Remplace la date: 23/08/2022

Date de révision: 10/07/2025

Version: 1.2.0

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial: LGEP 1

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations recommandées: Lubrifiant.

Usages non recommandés: Aucunes.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Société: SKF MPT
Adresse: Meidoornkade 14
Code postal: 3992 AE
Ville: AE Houten
Pays: PAYS-BAS
E-mail: support.mpt@skf.com
Téléphone: +31 30 6307200
Page de garde: www.skf.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

France: +33 (0)1 45 42 59 59 (ORFILA (INRS)). Belgique: 070 245 245 (Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum)

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

CLP-classification: Skin Sens. 1;H317

Effets nocifs les plus graves: Peut provoquer une allergie cutanée.

Fiche de données de sécurité

LGEP 1

Remplace la date: 23/08/2022

Date de révision: 10/07/2025

Version: 1.2.0

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes



Mentions d'avertissement: Attention

Contient

Substance: acides naphthéniques, sels de zinc; Polysulfures de di(tert-dodécyle); dipentylldithiocarbamate-de-dipentylammonium;

Mentions de danger

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection.

2.3. Autres dangers

Le produit ne contient pas de substance PBT ni de substance vPvB.
Propriétés perturbant le système endocrinien : Aucun connu.

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Substance	N° CAS/ N° CE/ N° d'enregistrement REACH	Concentration	Notes	CLP-classification
acides naphthéniques, sels de zinc	12001-85-3 234-409-2 01-2120783834-41	1 -< 5 %		Skin Sens. 1B;H317 Eye Irrit. 2;H319 Aquatic Chronic 2;H411
Polysulfures de di(tert-dodécyle)	68425-15-0 270-335-7 01-2119540516-41	1 -< 5 %		Skin Sens. 1B;H317
oxyde de zinc	1314-13-2 215-222-5 01-2119463881	0,1 -< 1 %		Aquatic Acute 1;H400 Aquatic Chronic 1;H410
dipentylldithiocarbamate-de-dipentylammonium	71902-20-0 276-172-8 01-2120793078-43	0,1 -< 1 %		Acute Tox. 4;H302 Skin Sens. 1;H317 Aquatic Acute 1;H400 Aquatic Chronic 1;H410

Veuillez vous reporter au paragraphe 16 pour obtenir le texte complet sur les phrases -H / -EUH.

Commentaires sur les ingrédients: Les huiles minérales dans le produit contient < extrait de DMSO 3% (IP 346).

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Inhalation: Sortir à l'air libre. Consulter un médecin en cas de malaise persistant.

Ingestion: Rincer soigneusement la bouche et boire 1 à 2 verres d'eau à petites gorgées. Consulter

Fiche de données de sécurité

LGE P 1

Remplace la date: 23/08/2022

Date de révision: 10/07/2025

Version: 1.2.0

	un médecin en cas de malaise persistant.
Contact cutané:	Enlever les vêtements souillés. Laver la peau à l'eau et au savon. Consulter un médecin en cas de malaise persistant.
Contact avec les yeux:	Rincer à l'eau (utiliser de préférence des produits de rinçage pour les yeux) jusqu'à ce que l'irritation se calme. Consulter un médecin si les symptômes persistent.
En général:	En cas de visite chez un médecin, présenter cette fiche de données de sécurité ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Les symptômes sont rougeur, gonflement, ampoules et ulcération. Ils apparaissent souvent très lentement.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes. Aucun traitement particulier et immédiat n'est nécessaire.

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:	Eteindre l'incendie avec de la poudre, de la mousse ou un brouillard d'eau. Refroidir les stocks qui ne sont pas en flammes en pulvérisant de l'eau ou du brouillard d'eau.
Moyens d'extinction inappropriés:	Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risque de propager l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non-inflammable mais combustible. Le produit se décompose lorsqu'il est brûlé, et les gaz toxiques suivants peuvent se former : Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone/ Gaz nitreux.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire isolant ainsi que des gants résistants aux produits chimiques.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes:	Rester sous le vent / se tenir à distance de la source. Porter des lunettes de protection en cas de risque d'éclaboussure dans les yeux. Mettre des gants. Fournir une bonne ventilation.
Pour les secouristes:	En plus de ce qui précède: Le port d'une combinaison de protection répondant à la norme EN 368, type 3, est recommandé.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter de laisser le produit pénétrer dans les égouts et/ou dans les eaux de surface.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Bloquer la progression de l'écoulement et absorber à l'aide de sable ou de tout autre matériau absorbant, puis collecter dans un récipient à déchets approprié. Essuyer les petites éclaboussures avec un chiffon.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Se reporter à la section 8 pour le type d'équipement de protection. Se reporter à la section 13 pour les instructions sur l'élimination.

Fiche de données de sécurité

LGEP 1

Remplace la date: 23/08/2022

Date de révision: 10/07/2025

Version: 1.2.0

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Un accès à l'eau courante et un équipement pour le lavage des yeux doit être prévu. Se laver les mains avant de faire une pause ou d'aller aux toilettes et à la fin des travaux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

À conserver en toute sécurité hors de portée des enfants et à ne pas laisser en contact avec des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des médicaments et autres produits similaires. Conserver dans l'emballage original étroitement fermé. Stocker dans un endroit sec et froid. Ne pas stocker avec: Oxydants/ Acides. Température d'entreposage: 5 - 40 °C. Ne pas exposer à une source de chaleur (par exemple aux rayons du soleil).

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune.

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite d'exposition professionnelle

Nom de la substance	Période	ppm	mg/m ³	Fibre/cm3	Remarques	Observations
oxyde de zinc	VLEP-8h		5		fumées	
oxyde de zinc	VLEP-8h		10		poussières	

VLEP-8h = Valeurs Limites sur 8 heures

Méthodes de mesure:

Le respect des limites d'exposition professionnelle peut être vérifié à l'aide de mesures d'hygiène professionnelle.

Base légale:

Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (Décret no 2024-307 du 4 avril 2024).

PNEC

Polysulfures de di(tert-dodécyle), cas-no 68425-15-0

Exposition	Valeur	Facteur d'évaluation	Méthode d'extrapolation	Note
PNEC STP (installations de traitement des eaux usées)	1 g/l			
oxyde de zinc, cas-no 1314-13-2				
Exposition	Valeur	Facteur d'évaluation	Méthode d'extrapolation	Note
PNEC aqua (eau douce)	20,6 µg/l			
PNEC aqua (eau de mer)	6,1 µg/l			
PNEC STP (installations de traitement des eaux usées)	100 µg/l			
PNEC sédiment (eau douce)	118 mg/kg			
PNEC sédiment (eau de mer)	56,5 mg/kg			

Fiche de données de sécurité

LGEP 1

Remplace la date: 23/08/2022

Date de révision: 10/07/2025

Version: 1.2.0

PNEC soil (sol)	35,6 mg/kg			
-----------------	------------	--	--	--

DNEL - travailleurs

acides naphténiqes, sels de zinc, cas-no 12001-85-3

Exposition	Valeur	Facteur d'évaluation	Descripteur de dose	Paramètre d'impact principal	Note
Inhalation DNEL (exposition par inhalation - exposition à long terme – effets systémiques)	1,18 mg/m ³				
Dermal DNEL (exposition par voie cutanée - exposition à long terme – effets systémiques)	3,3 mg/kg bw/day				

Polysulfures de di(tert-dodécyle), cas-no 68425-15-0

Exposition	Valeur	Facteur d'évaluation	Descripteur de dose	Paramètre d'impact principal	Note
Inhalation DNEL (exposition par inhalation - exposition à long terme – effets systémiques)	32,9 mg/m ³				
Dermal DNEL (exposition par voie cutanée - exposition à long terme – effets systémiques)	46,7 mg/kg bw/day				

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Le produit doit être utilisé dans des locaux bien ventilés. Porter l'équipement de protection individuelle précisé ci-dessous.

Equipeement de protection individuelle, protection des yeux/du visage:

Porter des lunettes de protection en cas de risque d'éclaboussure dans les yeux. La protection des yeux doit être en conformité avec la norme EN 16321.

Equipeement de protection individuelle, protection des mains:

Mettre des gants. Type de matériau et épaisseur: Nitrile/ 0,12 mm. Durée de pénétration: 4 heures. Les gants doivent être en conformité avec la norme EN 374.
La conformité et la durabilité d'un gant dépend de l'usage qui en est fait, notamment la fréquence et la durée du contact, l'épaisseur du matériau dans lequel est fabriqué le gant, sa fonctionnalité et sa résistance chimique. Toujours demander conseil auprès du fournisseur de gants.

Equipeement de protection individuelle, protection respiratoire:

S'il n'y a pas de ventilation dans le process : Porter un appareil de protection respiratoire. Type de filtre: AP3. La protection respiratoire doit être en conformité avec l'une des normes suivantes: EN 136/140/145.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

S'assurer de la conformité à la législation locale sur les émissions.

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Paramètre	Valeur/unité
-----------	--------------

Fiche de données de sécurité

LGEP 1

Remplace la date: 23/08/2022

Date de révision: 10/07/2025

Version: 1.2.0

Etat	Pâte
Couleur	Jaune
Odeur	Caractéristique
Solubilité	Aucune donnée

Paramètre	Valeur/unité	Remarques
Seuil olfactif	Aucune donnée	
Point de fusion	> 170 °C	
point de congélation	Aucune donnée	
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	> 250 °C	
Inflammabilité	Aucune donnée	
Limites d'inflammabilité	Aucune donnée	
Limites inférieure et supérieure d'explosion	Aucune donnée	
Point d'éclair	> 200 °C	
Température d'auto-inflammation	Aucune donnée	
Température de décomposition	Aucune donnée	
pH (solution à utiliser)	Aucune donnée	
pH (concentré)	Aucune donnée	
Viscosité cinématique	Aucune donnée	
Viscosité	Aucune donnée	
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Aucune donnée	
Pression de vapeur	Aucune donnée	
Densité	~ 0,93 g/cm³	(25 °C)
densité relative	Aucune donnée	
Densité de vapeur relative	Aucune donnée	
Densité relative (air saturé)	Aucune donnée	
Caractéristiques des particules	Aucune donnée	

9.2. Autres informations

Paramètre	Valeur/unité	Remarques
Propriétés oxydantes		Non oxydant.
COV (composants organiques volatiles):	<3 w/w %	

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réagit avec: Oxydants/ Acides.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est inerte s'il est utilisé conformément aux instructions du fournisseur.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun connu.

10.4. Conditions à éviter

Eviter toute augmentation de température ainsi qu'un contact avec des sources d'inflammation. Eviter l'exposition directe à la lumière du soleil.

Fiche de données de sécurité

LGE P 1

Remplace la date: 23/08/2022

Date de révision: 10/07/2025

Version: 1.2.0

10.5. Matières incompatibles

Oxydants/ Acides.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Le produit se décompose lorsqu'il est brûlé ou chauffé à de fortes températures, et les gaz toxiques suivants peuvent se former: Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone/ Gaz nitreux.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë - par voie orale:

dipentylidithiocarbamate-de-dipentylammonium, cas-no 71902-20-0

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
	ATE		> 300 mg/kg			

Son ingestion peut indisposer. Le produit n'a pas besoin d'être classé. En se basant sur les données existantes, il semble que les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë - par voie cutanée: Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

Toxicité aiguë - par inhalation: Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

Corrosion/irritation cutanée: Peut être légèrement irritant. Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Peut provoquer une irritation de l'oeil. Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

Sensibilité respiratoire et cutanée: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Les symptômes sont rougeur, gonflement, ampoules et ulcération. Ils apparaissent souvent très lentement.

Mutagénicité sur les cellules germinales: Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

Propriétés cancérigènes: Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

Toxicité pour la reproduction: Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

Exposition STOT unique: Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

Exposition STOT répétée: Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

Danger par aspiration: Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien: Aucun connu.

Autres effets toxicologiques: Aucun connu.

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

Fiche de données de sécurité

LGEP 1

Remplace la date: 23/08/2022

Date de révision: 10/07/2025

Version: 1.2.0

12.1. Écotoxicité

LGEP 1

Organisme	Espèces	Durée d'exposition	Type de test	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
Poisson	Brachydanio rerio		96hCL50	> 100 mg/l			
Crustacés	Daphnia magna		48hCE50	> 100 mg/l			
Algues	Desmodesmus subspicatus		72hCE50	> 100 mg/l			
Algues	Desmodesmus subspicatus		72hNOEC	> 100 mg/l			

Le produit contient de petites quantités de substances dangereuses pour l'environnement. Le produit n'a pas besoin d'être classé. En se basant sur les données existantes, il semble que les critères de classification ne sont pas remplis.

12.2. Persistance et dégradabilité

Les données d'essai ne sont pas disponibles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Les données d'essai ne sont pas disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Les données d'essai ne sont pas disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient pas de substance PBT ni de substance vPvB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun connu.

12.7. Autres effets néfastes

Les produits à base de pétrole peuvent provoquer une pollution des sols et des eaux.

Classification selon la directive de l'eau allemande (WGK): 1

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Eviter de jeter le produit dans les égouts ou de le verser dans les eaux de surface. Si ce produit, tel que fourni, devient un déchet, il ne répond pas aux critères de déchet dangereux (Dir. 2008/98/CE). L'élimination doit se faire conformément à la réglementation locale, régionale et nationale. Il est possible que la réglementation locale soit plus stricte que les exigences régionales ou nationales. Une fois nettoyé, l'emballage vide peut être jeté comme déchet recyclable. L'emballage non nettoyé doit être supprimé via le système local de suppression des déchets.

Catégorie de déchet:

Code CED: dépend de l'activité et de l'utilisation, par ex. 12 01 12* déchets de cires et graisses

Solution absorbante/vêtement pollués par le produit: Code CED: 15 02 03 Absorbants, matériaux filtrants, chiffons d'essuyage et vêtements de protection autres que ceux visés à

Fiche de données de sécurité

LGEP 1

Remplace la date: 23/08/2022

Date de révision: 10/07/2025

Version: 1.2.0

la rubrique 15 02 02.

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	Ne s'applique pas.	14.4. Groupe d'emballage:	Ne s'applique pas.
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	Ne s'applique pas.	14.5. Dangers pour l'environnement:	Ne s'applique pas.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	Ne s'applique pas.		

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucunes.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Ne s'applique pas.

Autres informations: Le produit n'est pas couvert par la réglementation sur le transport de marchandises dangereuses.

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dispositions spéciales: Un soin tout particulier doit être apporté aux employés de moins de 18 ans. Les jeunes de moins de 18 ans ne peuvent pas réaliser de tâche les exposant de manière nuisible à ce produit.

Visé par:
Directive du Conseil (CE) relative à la protection des jeunes au travail.
N° tableau des maladies professionnelles: 36.
La nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement: ICPE:
Aucune.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

No d'enregistrement REACH	Nom de la substance
01-2119463881	oxyde de zinc
01-2119540516-41	Polysulfures de di(tert-dodécyle)
01-2120783834-41	acides naphténiques, sels de zinc
01-2120793078-43	dipentylidithiocarbamate-de-dipentylammonium

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Historique des versions et indication des modifications

Version	Date de révision	Responsable	Modifications
1.2.0	10/07/2025	SRU	1,3,5,7,8,9,11,15,16

Abréviations: PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: Very Persistent and Very Bioaccumulative
STOT: Specific Target Organ Toxicity
DNEL: Derived No Effect Level
PNEC: Predicted No Effect Concentration

Autres informations: Cette fiche de données de sécurité a été élaborée pour ce produit seulement, et ne

Fiche de données de sécurité

LGEP 1

Remplace la date: 23/08/2022

Date de révision: 10/07/2025

Version: 1.2.0

s'applique que pour lui. Elle se base sur nos connaissances actuelles et sur l'information que le fournisseur a pu trouver sur le produits lors de l'élaboration de cette fiche. Cette fiche de données de sécurité s'applique à la loi en vigueur sur l'élaboration des fiches de données de sécurité conformément au règlement 1907/2006/CE (REACH) dans sa dernière version.

Conseils de formation:

Il est recommandé de bien connaître cette fiche de données de sécurité.

Méthode de classification:

Calcul basé sur les dangers de composants connus.
Données d'essai.

Mentions de danger

H302

Nocif en cas d'ingestion.

H317

Peut provoquer une allergie cutanée.

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

H400

Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Pays:

FR